



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 13 janvier 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs, de la culture et des communications, madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi qu'un (1) citoyen.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024
 - 2.2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du 17 décembre 2024
 - 2.2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens
 - 2.6. Nomination au sein des comités municipaux
 - 2.7. Adoption du règlement 24-424 sur le traitement des élus
 - 2.8. Adoption du règlement 25-425 sur la taxation et les tarifications 2025
 - 2.9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 363 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2025
 - 2.10. Reddition de comptes pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
 - 2.11. Aide financière aux organismes pour l'année 2025
 - 2.12. Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire
 - 2.13. Demande de don - Centre d'entraide régional d'Henryville
 - 2.14. Journées de la persévérance scolaire
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Contrat 2025 avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie
4. TRANSPORT
 - 4.1. Approbation des prévisions budgétaires 2025 pour le service de transport adapté
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2024-052
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 6.1. Budget 2024 révisé de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu
 - 6.2. Budget 2025 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. PIIA 2024-35 - 448, rue Bernard (Porte)
 - 7.3. Demande de dérogation mineure 24-10 - Lot 4 390 613 (Lotissement)
 - 7.4. Autorisation de distribution - dépliants
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. Soutien nécessaire à l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours municipaux
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
11. RETOUR DES COMITÉS
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

25-01-02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

25-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du 17 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du 17 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

25-01-04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

25-01-05 Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 641 516,77 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5576 à 5627	pour	127 698,59 \$
Chèques fournisseurs	85017 à 85101	pour	454 380,69 \$
Rémunération		pour	59 437,49 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de décembre 2024, totalisant six (6) plaintes est déposé devant le conseil.

25-01-06

Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'autoriser l'envoi aux citoyens du bulletin sur le budget et les taxes ainsi que le plan triennal d'immobilisations 2025-2027 en couleurs.

25-01-07

Nomination au sein des comités municipaux

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'approuver la liste des membres des comités du conseil qui se lit comme suit :

COMITÉS

Démolition

- Jean-François Berthiaume
- Anne-Sylvie Forney
- Florent Raymond
- Stéphane Vézina (substitut en cas de non-respect du quorum)

Développement social

- Marie-Eve Denicourt
- Anne-Sylvie Forney
- Florent Raymond

Environnement

- Anne-Sylvie Forney
- Florent Raymond
- Stéphane Vézina

Gestion des eaux et voirie

- Anne-Sylvie Forney
- Florent Raymond
- Stéphane Vézina

Ressources humaines (RH)

- Marie-Eve Denicourt
- Anne-Sylvie Forney
- Stéphane Vézina

Service incendie (SSI) et sécurité civile

- Jean-François Berthiaume
- Marie-Eve Denicourt
- Stéphane Vézina

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- Jean-François Berthiaume
- Marie-Eve Denicourt
- Florent Raymond

DOSSIERS

Aménagement du parc des loisirs

- Jean-François Berthiaume
- Marie-Eve Denicourt
- Stéphane Vézina

Aménagement de l'autoroute 35

- Jean-François Berthiaume
- Marie-Eve Denicourt
- Stéphane Vézina

Logement

- Florent Raymond
- Stéphane Vézina

Maison de la Culture

- Anne-Sylvie Forney
- Florent Raymond
- Stéphane Vézina

Accessibilité de la réserve naturelle

- Anne-Sylvie Forney

Reconnaissance de l'action bénévole

- Stéphane Vézina
- Anne-Sylvie Forney

Le maire siège d'office sur tous les comités.

Adoptée à l'unanimité

25-01-08

Adoption du règlement 24-424 sur le traitement des élus

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Alexandre (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le 11 janvier 2021 un règlement fixant la rémunération de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les élus et les élues de Saint-Alexandre ont analysé la rémunération des membres des conseils municipaux d'autres municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement et un avis de motion relatif au présent règlement a été présenté à la séance du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume, de adopter le règlement 24-424, *Règlement modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de réviser les montants.*

Adoptée à l'unanimité

25-01-09

Adoption du règlement 25-425 sur la taxation et les tarifications 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a adopté le budget de l'exercice financier 2025 en date du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les dates limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité, toute somme nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifs ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c.F-2.1 relatives à la possibilité d'imposer différents taux de taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement ou procès-verbal, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c.F-2.1;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les règles applicables au nombre de versements de taxes, peuvent être réglementées;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter le règlement 25-425, *Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2025.*

Adoptée à l'unanimité

25-01-10

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 363 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 363 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
19-350	258 400 \$
15-284	36 300 \$
15-284	69 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 15-284, la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 janvier 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	54 000 \$	
2027	56 200 \$	
2028	58 600 \$	
2029	60 900 \$	
2030	63 600 \$	(à payer en 2030)
2030	70 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 15-284 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 janvier 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

25-01-11

Reddition de comptes pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu un montant de 1 545 599 \$ dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé des travaux dans les délais impartis par la TECQ-2019 et que le montant accordé a été dépensé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance du Guide de la TECQ-2019 et des exigences reliées à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a effectué les dépenses requises de 631 250 \$ pour le seuil minimal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme comptable MPA afin de réaliser la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT QUE la firme MPA a produit la reddition de comptes pour le programme de la TECQ-2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance desdits rapports;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre s'engage à respecter toutes les modalités reliées au Guide de la TECQ-2019;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes et qu'il approuve le contenu de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

25-01-12

Aide financière aux organismes pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a reçu des demandes d'aide financière des différents organismes du milieu pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a introduit une procédure de reddition de comptes pour assurer une saine gestion de ses finances publiques;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'accorder les subventions aux organismes suivants : Fabrique de Saint-Alexandre (5 000 \$), Club de l'Âge d'or (5 000 \$), Centre d'entraide régionale d'Henryville (3 000 \$), Centre de la Petite Enfance Le Champ des rêves (1 600 \$), Covabar (500 \$), ALUS (1 000\$), ALSA (20 000 \$), Marché de Noël de l'école de Saint-Alexandre (5 000 \$), Je cours pour ma cour (2 000 \$) et l'École de Saint-Alexandre (8 000 \$);

DE procéder au versement de l'aide financière en deux paiements;

QUE le premier paiement soit effectué en février et que le deuxième paiement soit effectué lorsque la reddition de comptes sera approuvée;

QUE le premier paiement soit retenu pour les organismes qui n'ont pas soumis leur reddition de comptes finale de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

25-01-13

Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée à l'unanimité

25-01-14

Demande de don - Centre d'entraide régional d'Henryville

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de remettre 1 230,50 \$ au Centre d'entraide régional d'Henryville pour l'achat de tablettes pour l'espace du comptoir familial et de la banque alimentaire.

Adoptée à l'unanimité

25-01-15

Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, le Réseau québécois pour la réussite éducative a mis en place les Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ces journées ont pour objectif de rappeler le rôle fondamental de chaque acteur afin de motiver les jeunes et les aider à persévérer;

CONSIDÉRANT QUE, selon un sondage Léger de 2018, 32 % des jeunes sondés ont pensé à décrocher, mais ne l'ont pas fait en raison des encouragements reçus;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire représente un phénomène complexe aux multiples nuances qui engendrent des répercussions considérables autant pour les jeunes que pour la société entière;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire entraîne davantage d'inégalités sociales, des perturbations sur la croissance économique, une diminution de la participation citoyenne et un manque de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la vingtième édition des Journées de la persévérance scolaire se tiendront du 10 au 14 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont invitées à se joindre au mouvement visant à souligner les Journées de la persévérance scolaire;

Il est proposé par la le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre souligne les Journées de la persévérance scolaire se déroulant du 10 au 14 février 2025;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre encourage les jeunes à poursuivre leurs études et à choisir la formation professionnelle qui leur convient.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du mois de décembre 2024 présenté devant le conseil par Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI, représentant les sorties suivantes :

- 3 appels incendie;
- 5 appels premiers répondants.

25-01-16

Contrat 2025 avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre renouvelle l'entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2025 au tarif de 848 \$.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

25-01-17

Approbation des prévisions budgétaires 2025 pour le service de transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 37 113 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Alexandre pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 37 113 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Alexandre, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

25-01-18

Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2024-052

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accorder l'aide financière pour l'installation septique, dossier no. 2024-052, au montant de 24 500 \$ payés par le règlement d'emprunt 15-284.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25-01-19 Budget 2024 révisé de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu pour l'immeuble Le Fleuron pour un montant additionnel de 914 \$ pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

25-01-20 Budget 2025 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu pour l'immeuble Le Fleuron pour un montant de 2 847 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de décembre 2024, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, et par l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, totalisant dix-sept (17) permis est déposé devant le conseil.

25-01-21 PIIA 2024-35 - 448, rue Bernard (Porte)

LIEU : 448, rue Bernard

ATTENDU le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieure;

ATTENDU QUE le projet consiste à changer la porte d'entrée du garage;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

ATTENDU QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des rénovations extérieures est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

ATTENDU QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le remplacement de la porte d'entrée du garage.

Adoptée à l'unanimité

25-01-22 Demande de dérogation mineure 24-10 - Lot 4 390 613 (Lotissement)

LIEU : 1298, chemin de la Grande-Ligne (Lot 4 390 613)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 4 390 613;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un lotissement entraînant 2 lots dont un dérogatoire en terme de largeur avant minimale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.11 du *Règlement 08-198 concernant les lotissements* mentionne que la largeur sur la ligne avant doit être de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement prévoit une largeur frontale de 48.77 mètres pour un des lots;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité

25-01-23 Autorisation de distribution - dépliants

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'autoriser l'envoi aux citoyens de la brochure sur les permis et certificats en couleurs.

Adopté à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par madame Anne Tremblay, directrice aux loisirs.

25-01-24 Soutien nécessaire à l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre offre un service de camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QUE ce service doit être offert à l'ensemble des enfants sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met en place un service d'accompagnement afin de faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont de plus en plus de difficulté à répondre aux enjeux inhérents à l'offre de services des camps de jour de façon sécuritaire et de qualité due, entre autres, à l'augmentation importante d'enfants à besoins particuliers, diagnostiqués ou non, aux enfants de maternelles 4 ans, aux questions de main-d'œuvre et aux lieux physiques non adaptés;

CONSIDÉRANT les représentations effectuées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur cette situation;

CONSIDÉRANT la lettre transmise par la FQM aux municipalités le 10 juin dernier;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande effectuée par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapés) - Volet accompagnement ;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des autorités des ministères concernés et des principaux intervenants associés à l'opération des camps de jour municipaux afin de créer un continuum de services adéquats au bénéfice des enfants durant la période estivale ;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à la députée provinciale d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances du mois de décembre 2024.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

11. RETOUR DES COMITÉS

Marie-Eve Denicourt parle de la rencontre du comité de développement social.

Stéphane Vézina fait état des travaux concernant la patinoire et parle de l'Office municipal d'Habitation.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-01-25

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h16.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire